

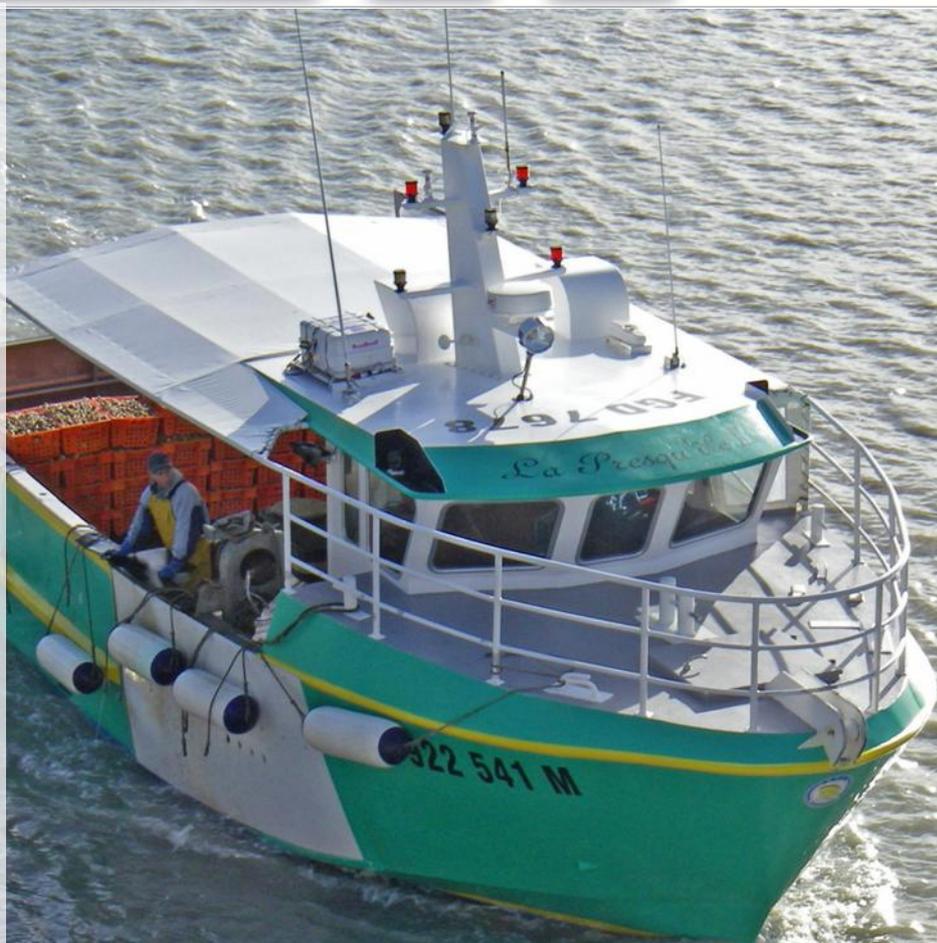
## Edito

Malgré la crise générale, 2011 s'est avérée une année finalement bonne pour la pêche régionale, avec en particulier des prix de vente favorables. Les résultats des prix de vente de 2011, en criée, le montreront dans le prochain numéro.

Ce numéro ci est spécialement tourné vers les nouvelles dynamiques de la filière pêche bas-normande : la valorisation de la qualité des produits et la durabilité des pêcheries.

Vous y découvrirez : Que le Bulot de la Baie de Granville, seconde espèce en volume de la région, fait l'objet de toutes les attentions, avec à la fois un projet d'écolabellisation et d'IGP ! Que le Label Rouge coquille, jusqu'alors très inféodé à Port en Bessin, élargit son champ d'action à Cherbourg et très probablement bientôt, à Granville et au Nord Bretagne. Et que NFM développe de nouveaux outils de diagnostic et de promotion.

Enfin, nous ne pouvons nous abstenir de vous souhaiter une excellente année 2012, en reprenant la citation « CARPE DIEM » qu'arbore fièrement le nouveau chalutier hauturier arrivé récemment à Cherbourg ; signe qu'une dynamique positive est toujours possible, contre vents et marées, sur ce créneau aussi de la pêche normande !



## Le Bulot : Oui, mais de la Baie de Granville !

page 3

QUALITÉ



Coquille Label Rouge, de la Normandie à la Bretagne  
.....page 2

QUALITÉ



Audit NFM des pratiques de manipulation  
.....page 2

QUALITÉ / ÉCOLOGIE



Le Bulot, en quête de reconnaissance !  
.....page 3

COMMUNICATION



Produits NFM, nouveaux outils de promotion  
.....page 4

FILIÈRE



Le CARPE DIEM III débarque à Cherbourg  
.....page 4

## Ça se passe chez NFM

Retour gagnant pour la Coquille Saint-Jacques Label Rouge à Cherbourg !

Si la criée de Port en Bessin reste l'historique « capitale » de la coquille Saint-Jacques Label Rouge, le Centre de Marée de Cherbourg-Cotentin tire, pour son retour<sup>1</sup>, plus qu'honorablement son épingle du jeu : les 2 bateaux impliqués y ont commercialisé fin 2011 près de 8 tonnes de coquilles labélisables (15 % des débarques) à un prix moyen de 4,23 € et une plus value journalière de 31 cts €.

La participation régulière de deux bateaux, le Fraval et le Thortevald 1, déjà fortement impliqués dans l'identification de la Moule de Barfleur NFM, associée à l'implication active d'un mareyeur local, Manche Marée, sont à la base de ces bons chiffres, similaires à ceux de Port en Bessin.

Au global en décembre, 107 tonnes (+ 30 %) de coquilles labélisables ont été débarquées par 16 bateaux adhérents sous les criées de Cherbourg et de Port en Bessin, soit presque une coquille sur 4.

Le prix moyen global (taille 11 et 12 confondues) est en augmentation de plus de 20 %, passant de 3,53 € à 4,83 € (avec une plus value journalière de 47 cts €) pour la grosse coquille et de 2,94 € à 3,61 € pour la taille 12 (et une plus-value de 10 cts €).

Du côté mareyage, les 4 mareyeurs habilités ont capté les ¾ de ces coquilles avec un quasi monopole sur la taille 11 (92 % des volumes disponibles).

Bretons et Normands unifiés par la coquille !

Eût un temps, le truculent Jean-Pierre COFFE avait parlé de « guerre du cul » entre ces 2 régions quand il voulait polémiquer (« Faut faire de l'audimat, Coco ! ») sur la question de la coquille avec ou sans corail. Depuis, la grage de guerre a été enterrée et un projet commun a émergé des fonds coquilliers.



Avec la volonté de se défendre vis-à-vis d'un probable Label Rouge attribué au Pétoncle géant canadien (grosse noix blanche surgelée), la Bretagne, par le biais du groupement Breizh Filière Mer (BFM) a initié une démarche d'obtention d'un Label Rouge pour la noix blanche surgelée de Saint Brieuc.

Ayant eu vent de l'affaire, NFM a entrepris un rapprochement avec les porteurs du projet afin d'étudier l'éventualité d'une association pour la filière granvillaise.

Après échanges et réunions, BFM, NFM et professionnels sont sur la même longueur d'onde : Bretons et Normands concourront ensemble à l'obtention du Label Rouge, sur un cahier des charges amendé, pour permettre aux coquilles pêchées à l'ouest du Cotentin d'y accéder.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, le *Placopecten* canadien vient de se voir refuser, pour l'instant, le précieux signe officiel de qualité.

<sup>1</sup> Le Centre de Marée a déjà participé à la démarche en 2002/03, mais l'absence d'acheteur localement impliqué avait rapidement entraîné l'abandon de la démarche par le seul bateau engagé.

## NFM s'engage

NFM audite les pratiques de manipulation du poisson du Centre de Marée de Cherbourg-Cotentin

Fidèle à son souci permanent d'amélioration de son efficacité, le Centre de Marée de Cherbourg Cotentin a commandité fin 2011 à NFM un audit de ses pratiques de manipulation des produits de la pêche.

Conduit de manière inopinée par les trois agents qualité de NFM, cet audit a porté précisément sur les conditions de manipulation lors des opérations de tri, de rangement en coffre, de pesée et d'allotissement.

De la sorte, il a été évalué l'impact de celles-ci sur la qualité des poissons et en particulier le respect de leur intégrité physique par rapport aux risques d'écrasement, de choc ou de blessure.

Les résultats de cet audit sont globalement très positifs relativement à l'adaptation du matériel, l'organisation des opérations et l'efficacité des agents à respecter au mieux les produits.

Des pistes d'amélioration encore possibles ont toutefois été proposées. Elles conduiront probablement à des améliorations de matériel et d'organisation, en particulier dans le traitement des produits de la pêche côtière.



# NFM s'engage



Le Bulot de la Baie de Granville dépose sa candidature à l'IGP.

Nous l'annonçons pour 2011, dans le Journal de Bord n°5<sup>1</sup> ; c'est donc chose faite !

NFM a procédé au dépôt officiel d'une demande d'Indication Géographique Protégée « Bulot de la Baie de Granville ».

Cela faisait en effet près de 3 ans que le « Bulot de la Baie de Granville » peaufinait son CV et sa lettre de motivation pour concourir à l'obtention de ce sésame, afin de faire reconnaître et protéger sa qualité et son origine ; en particulier face à la recrudescence de bulots d'importation d'origine anglo-saxonne.

Grâce à un groupe de travail, constitué de professionnels et conduit par NFM, le plus granvillais des gastéropodes s'est ainsi vu doté d'un projet de cahier des charges<sup>2</sup> et de références<sup>3</sup> pour mettre toutes les chances de son côté.

Déposée en novembre dernier et après un examen préliminaire, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) devrait nommer début 2012, une commission d'enquête, chargée de s'assurer du bien fondé de la demande.

A l'issue de cette période d'enquête, une Procédure Nationale d'Opposition<sup>4</sup> et un vote du Comité IGP de l'INAO pourrait conduire à une protection nationale transitoire du « Bulot de la Baie de Granville » dès 2013.

Resteraient ensuite, pour notre valeureux mollusque, à défendre sa cause devant la Commission Européenne, probablement courant 2013-2014. Le Bulot de la Baie de Granville pourrait ainsi arborer la cocarde bleu et jaune de l'IGP en 2015, si tout se passe bien !

<sup>1</sup> Journal de Bord n°5 de janvier 2011 téléchargeable sur [www.nfm.fr/htm/journal.html](http://www.nfm.fr/htm/journal.html)

<sup>2</sup> Le cahier des charges décrit l'ensemble des conditions de production du « Bulot de la Baie de Granville » de sa pêche à sa commercialisation en passant par sa transformation (surgélation, cuisson...). Son contenu a fait l'objet d'une consultation des mareyeurs et des transformateurs en 2011. Il fera l'objet d'une information détaillée dans un prochain Hors Série du Journal de Bord.

<sup>3</sup> De nombreuses références bibliographiques, historiques et statistiques ont été intégrées au cahier des charges afin de démontrer le lien étroit entre la Baie de Granville, les caractéristiques du bulot, son mode local de pêche et ses modes de commercialisation, de transformation et de consommation en France.

<sup>4</sup> La Procédure Nationale d'Opposition permet, avant toute approbation officielle d'un cahier des charges, de recueillir les avis et de tenir compte d'éventuels opposants au projet.



## Cap sur la pêche durable...

Le Bulot de la Baie de Granville également candidat à l'écolabellisation.

Infatigablement en quête de distinctions, le bulot, non content d'avoir déposé sa candidature à une IGP (cf. article ci-dessus), cherche aujourd'hui à afficher son caractère durable.

C'est pourquoi la Commission Bulot Ouest Cotentin a renouvelé, en novembre dernier, sa volonté d'un lancement de la démarche d'écolabellisation « Pêche Durable » du Marine Stewardship Council (MSC).

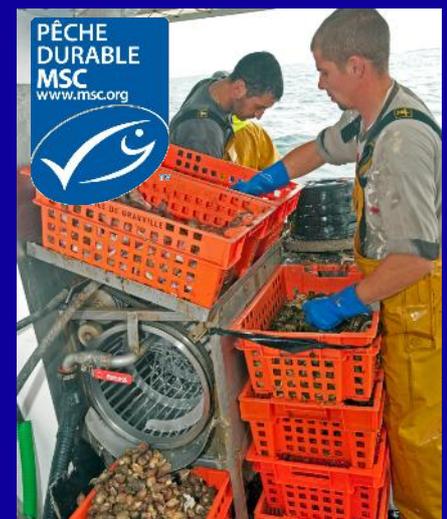
Désormais bien connue du monde de la pêche granvillaise, grâce à l'écolabel MSC décroché par le Homard du Cotentin en juin 2011<sup>1</sup>, cette

démarche devrait donc prendre concrètement forme en 2012 avec la réalisation d'une évaluation de la pêcherie par un organisme certificateur, assisté par NFM dans ses échanges avec le CRPM et les professionnels.

Gageons que, grâce aux nombreuses mesures de gestion volontaires mises en place depuis plus de 30 ans par les pêcheurs de bulots de la côte ouest Cotentin, et en particulier les plus récentes<sup>2</sup>, notre cher buccinidae sera rapidement reconnu « Pêche Durable ».

<sup>1</sup> Voir Journal de Bord n°6 de juillet 2011 téléchargeable sur [www.nfm.fr/htm/journal.html](http://www.nfm.fr/htm/journal.html)

<sup>2</sup> Mesures de gestion les plus récentes : Elargissement des grilles de tri à 22mm, repos biologique de janvier, réduction du contingent de licence



COMMUNICATION

# NFM en action

Nouveaux outils de promotion pour les produits NFM

Une forte attractivité et une continuité de charte graphique pour l'ensemble des produits valorisés sous la charte NFM.

C'est ce qui a prévalu dans le renouvellement des affiches et fiches recettes du groupement NFM.

Il en existe aujourd'hui pour les produits NFM suivants : Bar, Bulot, Coquille, Homard et Moule !



Ces affiches sont disponibles, pour les poissonniers, restaurateurs et distributeurs, auprès des fournisseurs officiels des produits NFM!

Pour tout autre demandeur, merci de vous adresser à NFM (coordonnées en bas de page).

1 : Vous pouvez accéder à la liste des fournisseurs officiels NFM sur <http://www.nfm.fr/html/fournisseursNFM.html>

FILIERE

## Ça bouge...

Le Carpe-Diem III, débarque à Cherbourg

Ce n'est pas tous les jours qu'un plus de 20m rejoint la flotte bas-normande. Ces dernières années, la tendance était plutôt à leur disparition !

Aussi faut-il saluer l'acquisition du navire Carpe-Diem III, par deux cherbourgeois.

Ce chalutier hauturier boulonnais de 22.5 mètres de long et de 7.20 mètres de large bat désormais pavillon cherbourgeois, depuis décembre dernier.

Les acquéreurs, Bruno VARIN et Stéphane BONNEMAINS, sont des marins expérimentés puisqu'ils naviguaient à bord du Fred-Eric-Jacky. C'est en fait, l'équipage au complet de ce dernier qui s'engage dans l'aventure à bord du Carpe Diem III.

Le bateau fera des marées de 4 jours et le poisson sera conditionné en caisse de bord ou en coffre.

Depuis la première vente au Centre de Marée de Cherbourg-Cotentin, le 13 décembre dernier, Cherbourg revient ainsi à 6 navires hauturiers !



NFM, Groupement Qualité des Marins Pêcheurs, Criées et Mareyeurs de Basse-Normandie  
 10, Avenue du Général De Gaulle – BP27 – 14520 PORT EN BESSIN – Tél. : 02 31 51 21 53  
 Mail : [lettre@nfm.fr](mailto:lettre@nfm.fr) – Site Internet : [www.nfm.fr](http://www.nfm.fr)  
 Directeur de publication : D. ROGOFF – Responsable de rédaction : A. MANNER  
 Rédacteurs : A. MANNER, D. LAMORT, R. TESSERON, N. LETERREUX-GROULT  
 Mise en page : C. LEVALLOIS / Crédit Photos : NFM

